

## Année universitaire 2018-2019

### Demande de réorientation Université de Caen Normandie

La réorientation à l'issue du 1<sup>er</sup> semestre est possible sous certaines conditions :

- Le candidat doit déjà être inscrit dans l'enseignement supérieur.
- Après étude de la demande par la Direction de la composante de la filière souhaitée (avis du Directeur de la composante ou du responsable de la première année de licence).
- **1 seule fois seulement** au cours d'une même année universitaire.
- La demande est à formuler avant le 15 janvier auprès de la composante de la filière souhaitée.

**Les demandes de réorientation en cours d'année seront étudiées sous réserve de place disponible.** En effet, une capacité d'accueil est fixée dans chaque filière.

#### REORIENTATION EN 1<sup>ère</sup> année de Licence, DUT ou PACES , régimes particuliers pour certaines formations.

- Licence STAPS
- Licence Sciences pour la Santé
- Licence Sciences de l'Éducation
- Licence Humanités

**Pour ces licences les demandes de réorientation seront étudiées uniquement pour les étudiants qui avaient candidaté dans ces formations sur le portail Parcoursup 2018 et qui sont restés classés en liste d'attente faute de places disponibles à la fin de la procédure**

**Réorientation impossible en cours d'année pour les étudiants étrangers** admis dans l'enseignement supérieur français pour la 1<sup>ère</sup> fois dans le cadre de la procédure national de demande d'admission préalable, au risque de ne pas obtenir le renouvellement de leur titre de séjour.

Les étudiants de PACES dans l'obligation de se réorienter à l'issue de la 1<sup>ère</sup> phase du concours ne sont pas soumis à ces restrictions.

#### **Procédure.**

- Remplir le formulaire joint en prenant soin de bien détailler la partie « Motif de la demande ».
- Déposer le formulaire à la scolarité de la composante d'accueil souhaitée.
- Une réponse à la demande sera donnée à l'étudiant dans un délai de 15 jours.
- Dans le cas d'avis favorable de la composante d'accueil, faire signer le formulaire par la composante de départ
- L'étudiant devra présenter le formulaire de réorientation complété auprès du bureau des inscriptions de la Direction des études et de la vie étudiante afin de procéder à son changement d'inscription, il devra ensuite effectuer son inscription pédagogique auprès de la composante d'accueil

**Attention, les étudiants boursiers qui se sont réorientés doivent obligatoirement en informer le CROUS.**